

2020

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



RENSEIGNER LE CADRE CORRESPONDANT A LA CATÉGORIE POUR LAQUELLE LE DOSSIER EST DÉPOSÉ

CATÉGORIE 1 - « Sport au féminin »

DOSSIER PRÉSENTÉ AU BÉNÉFICE DE :

Nom de la structure :

Adresse du siège social :

CP : Ville :

Représentée par :

NOM : Prénom :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Courriel : Tél :

DOSSIER PRÉSENTÉ PAR (si différent de ci-dessus)

NOM : Prénom :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Courriel : Tél :

CATÉGORIE 2 - « Sport, le coup de cœur »

DOSSIER PRÉSENTÉ AU BÉNÉFICE DE :

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Courriel : Tél :

Nom du Club :

Discipline sportive :

Fonction :

Date de naissance :

DOSSIER PRÉSENTÉ PAR :

NOM : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Courriel : Tél :

Fonction :

Pour en savoir plus : 03.80.41.77.99 - <http://www.cros-bfc.fr>

Attention date limite de dépôt
des dossiers : **03 août 2020**



Remplir ci-dessous si vous déposez un dossier en CATÉGORIE 1 “ sport au féminin ”

Description de la stratégie menée par la structure

Cette description pourra utilement intégrer un diagnostic de la structure par rapport à la demande du public féminin et présenter le projet et la manière dont il est conduit : objectifs, critères de résultats, actions clefs, modalités d'évaluation.

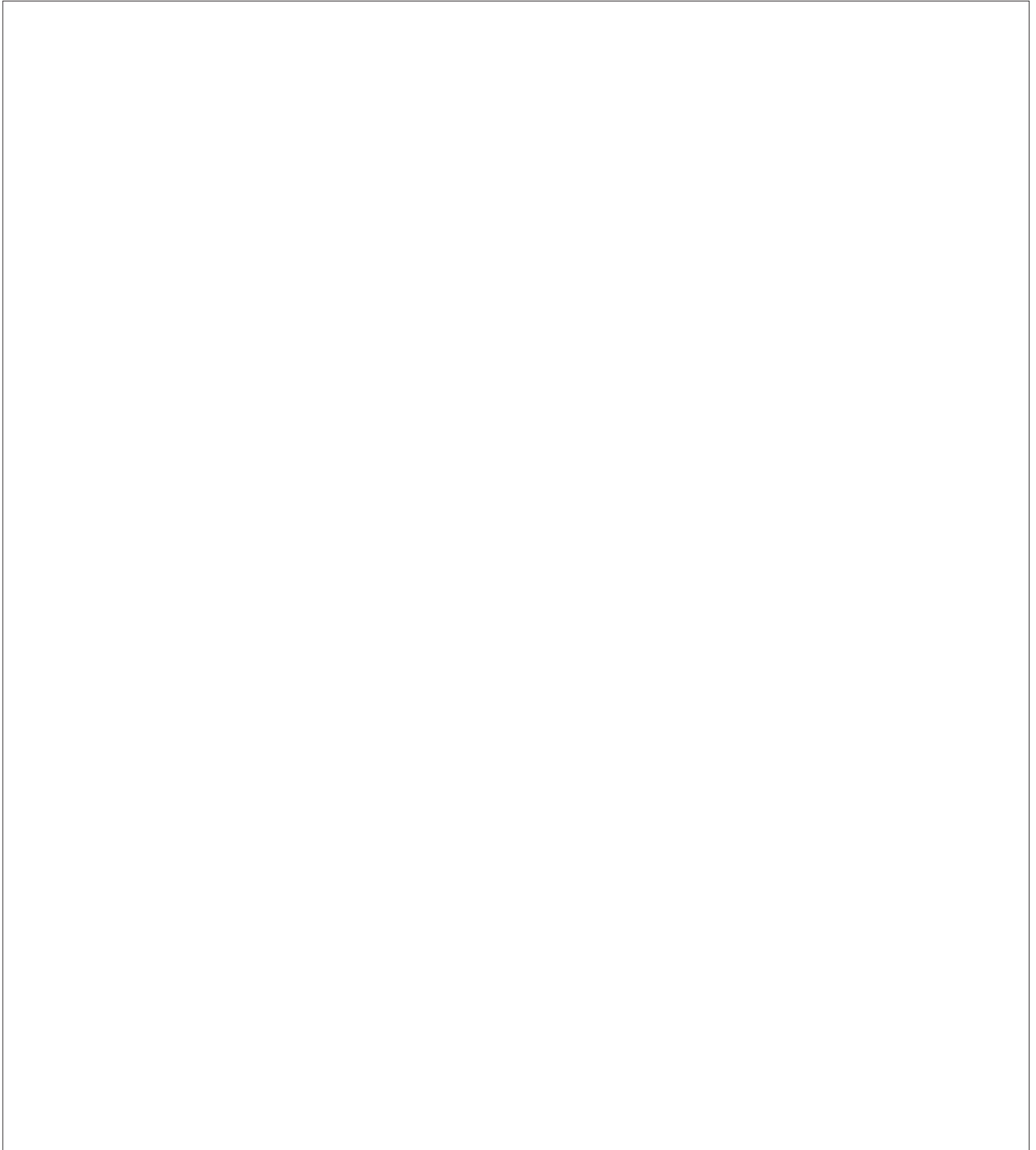
Il est possible de joindre au présent dossier de candidature une présentation détaillée de la stratégie menée, sous la forme de votre choix.

Remplir ci-dessous si vous déposez un dossier en CATÉGORIE 2 “ Sport, le coup de coeur ”

Description du parcours et de l’investissement de la bénévole

La description pourra, entre autres, comprendre la liste des postes et responsabilités successivement occupés, le détail du ou des projet(s) réalisé(s) et faire état des motivations et des distinctions obtenues.

Il est possible de joindre au présent dossier de candidature une présentation détaillée, sous la forme de votre choix.



CONCOURS REGIONAL " FEMMES ET SPORT " BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
REGLEMENT 2020

La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne-Franche-Comté organisent le concours régional « Femmes et Sport » édition 2020.

Article 1 : Ce concours a pour objet de promouvoir en région Bourgogne-Franche-Comté l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités.

Article 2 : Le concours régional Femmes et sport 2020 comporte deux catégories :

Catégorie 1 : Le prix « Sport au féminin » récompense une structure, association ou collectivité, pour la meilleure stratégie menée en Bourgogne-Franche-Comté en matière de développement de la pratique physique et sportive féminine et/ou en matière de féminisation des postes à responsabilités (fonctions électives ou d'encadrement à titre professionnel ou bénévole).

Pour le jugement de l'action décrite, seront pris en compte, les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et la cohérence avec les résultats obtenus.

Pour les structures dont le siège social et le champ d'intervention se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans les quartiers de la politique de la ville, un prix spécial « sport au féminin et territoire » pourra, en plus, être décerné.

J'autorise que mes données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement dont le responsable est le CROS BFC. Ces données sont collectées dans l'unique but du concours « Femmes et sport » organisé par le CROS BFC et seront conservées pendant toute la durée du concours et 2 ans à compter de la fin du concours.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en envoyant un mail à servicejuridique.bfc@franceolympique.com ou par courrier à l'adresse suivante : Service juridique- CROS BFC, 19 rue Pierre de Coubertin, 21 000 Dijon.

Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel du CROS BFC, rendez-vous sur le site internet <https://www.cros-bfc.fr>, rubrique « Traitement des données » (en bas de page du site).

Catégorie 2 : Le prix « Sport : le coup de cœur » récompense une personne physique, dirigeante, arbitre ou éducatrice, pour son parcours et/ou son investissement exemplaires, en qualité de bénévole. L'organisation, l'accompagnement et le développement de la pratique féminine, pourront notablement être valorisés.

Pour le jugement, seront pris en compte, la qualité de l'action conduite par la bénévole, mais aussi son rayonnement personnel, son investissement et ses qualités d'innovation.

Article 3 : Les lauréats et finalistes régionaux récompensés en Bourgogne-Franche-Comté depuis l'édition 2014 du concours ne peuvent pas déposer de dossier.

Article 4 : Le jury régional est composé de représentants de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des entreprises partenaires, des médias et de personnes qualifiées.

Article 5 : Les structures et/ou les personnes lauréates et finalistes de chaque catégorie seront récompensées par des prix d'une valeur oscillant entre 250 € et 800 €.

Article 6 : Les récompenses ne seront remises qu'en présence des lauréates lors de la cérémonie de remise des prix. L'absence de représentation d'une lauréate à la cérémonie vaut désistement d'office du concours. Le prix est alors attribué à la lauréate suivante dans la liste d'admission déterminée par le jury.

Article 7 : Les dossiers d'inscription sont disponibles en téléchargement ou sur demande aux secrétariats du Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne-Franche-Comté : <http://www.cros-bfc.fr>
<http://bourgogne-franche-comte.drdjcs.gov.fr>

Article 8 : La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **03 août 2020**. Les candidat(es) déposeront ou adresseront sous enveloppe suffisamment affranchie, leur dossier complet, signé et accompagné si nécessaire de documents complémentaires, au CROS Bourgogne-Franche-Comté - 19, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON. Le dépôt des dossiers peut également se faire par messagerie à l'adresse suivante : bourgognefranchecomte@franceolympique.com.

Article 9 : Les résultats du jury régional seront notifiés par écrit aux candidats(es). La remise des prix se déroulera en fin de l'année 2020 ou en début d'année 2021.

Article 10 : Les décisions du jury sont souveraines. Si aucun dossier d'une des catégories ne satisfait aux exigences du jury, celui-ci se réserve le droit de ne pas attribuer de prix pour celle-ci.

Article 11 : La participation au concours implique la connaissance et l'entière acceptation du présent règlement matérialisées par la signature de celui-ci par le porteur du projet.

Date :

Signature :